

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(A joindre à la demande de licence C.U.N.C.B.G.)

Je soussigné (e) :

NOM : Prénoms :

Domicilié (e)

Code postal : Commune :

Adhérent au Club Canin :

N° identification..... N° habilitation :

Propriétaire ou détenteur du chien de la 2^{ème} catégorie :

Nom : Affixe :

- Race : Américain Staffordshire Terrier – Rottweiler - Tosa-Inu -

N° d'inscription au Livre d'Origine. :

- Ou d'apparence Rottweiler (même sans inscription à un L.O)

Date de naissance : Sexe :

N° d'identification : Tatouage :

Transpondeur :

M'engage par la présente, conformément au décret arrêté du 27 avril 1999 - J.O. du 30 avril 1999- et des textes réglementaires, à effectuer les démarches conformément à la Loi afin d'obtenir l'attestation de suivi de formation des maîtres de chiens catégorisés ainsi que l'évaluation comportementale du chien délivrée par un vétérinaire habilité.

A défaut de me mettre en conformité avec la Loi que je ne peux ignorer, je prends acte que les clauses de l'assurance seront réputées caduques.

En outre, je m'engage à fournir une copie de cette déclaration et des documents susvisés au Président du Club Canin. L'inobservation de cet engagement m'expose à l'exclusion du chien du Club.

Fait à

Le

Signature :

IMPORTANT : Tout propriétaire ou détenteur d'un chien de la deuxième catégorie doit procéder aux démarches légales sous peine d'une contravention de la quatrième classe (750 €) Pour cela, il convient de présenter aux services de la mairie les documents suivants :

- La carte d'identification du chien comportant le n° de tatouage ou n° de transpondeur ;
- Un certificat de vaccination antirabique en cours de validité ;
- Une attestation d'assurance garantissant de la responsabilité civile du propriétaire.
- L'attestation de suivi de formation du maître
- L'évaluation comportementale du chien délivrée par un vétérinaire